RENSEIGNEMENTS UTILES

DREAL NOUVELLE AQUITAINE

Unité Territoriale des Pyrénées Atlantiques Cité Administrative Rue Pierre Bonnard CS 87564 64075 Pau 05 47 41 31 00

PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES

2 rue Maréchal Joffre 64021 Pau

 $05\ 59\ 98\ 24\ 24$

Site internet : https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-civile/Information-du-public

E-mail: prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Les plans tout public sont disponibles en mairie ou en préfecture.



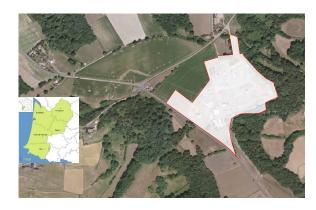
Route Départementale104 64330 Saint Jean Poudge 05 59 04 06 00 vrep@vermilionenergy.com

GUIDE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

A lire attentivement et à conserver !

Vous habitez dans une zone à risques industriels majeurs...

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?









La société VERMILION exploite un site de traitement, de stockage et d'expédition du pétrole produit sur le champ pétrolière de Vic-Bilh. Le pétrole brut provient des différents sites de production situés aux environs du dépôt de Vic-Bilh. Le pétrole est transféré par un réseau de canalisations et fait l'objet d'une séparation, pour différencier les différents effluents (eau, pétrole brut et gaz).

L'établissement VERMILION de Vic-Bilh est classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du fait des caractéristiques du pétrole brut qui est stocké. Le site est une installation dite SEVESO « Seuil Haut ».

CARACTERISTIQUES DU PETROLE

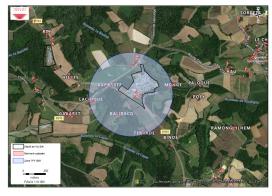
Le pétrole brut est un fluide constitué principalement d'hydrocarbures. Il contient également des composés organiques soufrés, oxygénés et azotés. L'hydrogène sulfuré contenu dans le pétrole brut est un gaz extrêmement inflammable qui peut former des mélanges explosifs avec l'air. C'est également un gaz très toxique, à odeur d'œuf pourri même à l'état de trace.

NATURE DES RISQUES

De par sa nature, le pétrole brut est un liquide dangereux pour l'environnement aquatique et également un liquide inflammable. Les risques associés sont donc liés au stockage du pétrole ; ils concernent :

- Incendie brûlures rayonnement thermique
- · Explosion blessures par onde de pression
- Pollution de l'air (fumées en cas d'incendie), du sol et de l'eau (présence d'hydrocarbures)
- · Blessures par bris de glace

La zone du PPI du dépôt de Vic-Bilh correspond à un périmètre de 448 mètres. Elle résulte d'un scénario provoquant des effets de surpression.



MAITRISE DES RISQUES

Afin de garantir la sécurité sur les établissements industriels, les réglementations française et européenne imposent un ensemble très strict de règles. L'exploitant est ainsi tenu de mettre en place des moyens techniques et une organisation permettant de prévenir les phénomènes accidentels et d'en maîtriser les conséquences.

Le système de gestion de la sécurité est un ensemble de règles et procédures de l'exploitant qui définissent :

- · l'organisation de l'activité
- · la formation du personnel et des entreprises extérieures
- l'identification et la gestion des risques, c'est-à-dire les phénomènes dangereux et les moyens techniques et organisationnelles nécessaires pour lesgérer
- les mesures à prendre en cas d'accident

Le plan d'opération interne (POI) définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens mis en œuvre par l'exploitant au sein même du site industriel pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

Le plan particulier d'intervention (PPI) est un plan de secours propre à un ou plusieurs sites industriels. Il est activé par le préfet à la demande de l'exploitant lorsque survient un accident susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site industriel. Il définit l'organisation des secours et les méthodes d'intervention en cas

D'autres plans de secours sont également activés à l'échelle de la commune : le plan communal de sauvegarde (PCS).

L'ALERTE EST DONNÉE... ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES!

DÉBUT DE L'ALERTE:



Composé de 3 cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle d'un court silence, le sonde la sirène d'alerte est modulé. montant puis descendant.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment clos le plus proche

- ♦ Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.
- ◆ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations avec du ruban adhésif ou du linae mouillé, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ♦ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce de confinement, utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- ♦ Elles sont diffusées par France Bleu Béarn Bigorre sur 102.5 FM.
- ◆ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats et les réseaux sociaux de la préfecture sur Facebook et Tweeter (@prefet64).
- ♦ Ne contribuez pas à la diffusion de fausses informations. Suivez les comptes officiels.
- Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à organiser une évacuation d'une partie des populations dans des situations très particulières.



N'allez pas chercher vos enfants à

- Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ♦ En vous déplacant, vous pourriez mettre votre vie en danger et gêner les secours.



Eteignez toute source d'ignition en extérieur

◆ Flamme, cigarette, moteur thermique...



Evitez de passer des appels téléphoniques

- ♦ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- Ecourtez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.
- · Privilégiez les SMS

FIN DE L'ALERTE:



La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure 30 secondes. Elle indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. La fin d'alerte est également annoncée notamment par France Bleu Béarn Bigorre.

Dès la fin d'alerte, sortez de votre lieu de mise à l'abri



- Otez les dispositifs de calfeutrage.
- Aérez longuement les locaux, ils contiennent peut-être de
- Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires

Essai sirène PPI chaque premier mercredi du mois à midi